ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

football

Question écrite n° 74137

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur l'intention des autorités du football (FIFA) de réclamer, par le biais de son vendeur de droits, des « droits exclusifs » aux journalistes sportifs de la presse radiodiffusée, pour la prochaine Coupe du monde. Elle lui rappelle que, contrairement aux chaînes de télévision qui utilisent la retransmission des rencontres de football comme un spectacle, engendrant des retombées commerciales directes, les journalistes de radio, comme de la presse écrite, ne s'étaient pas vu réclamer jusqu'alors de tels droits. Elle lui indique que les radios généralistes considèrent qu'elles ne sauraient être assimilées au spectacle audiovisuel, et que cela est de nature à entraver l'information des auditeurs. Au-delà, c'est le principe même de la gratuité de l'information des événements sportifs qui est ainsi posé. Elle lui demande de lui faire connaître son sentiment et ses intentions sur ce point.

Données clés

Auteur : Mme Marcelle Ramonet
Circonscription : Finistère (1re circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 74137
Rubrique : Sports
Ministère interrogé : jeunesse et sports
Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1370